

Madame, Monsieur,

Au 14 février 2021, nos discothèques auront été fermées depuis 11 mois et la réouverture n'est toujours pas évoquée. Nous savons qu'avec l'état d'urgence sanitaire qui a été repoussé au 30 juin 2021, et qui sera inévitablement suivi d'un état d'urgence transitoire, la perspective de réouverture pour les discothèques n'est pas avant fin 2021.

Ainsi, 2021 sera une nouvelle année où les discothèques ne pourront pas rouvrir et où nous serons privés de notre droit de travailler ! Comment imaginer que cela soit tenable pour les entreprises et pour les chefs d'entreprise ? A ce stade, nous ne parlons plus que de la survie des discothèques, mais aussi de la survie des familles des chefs d'entreprise et la survie de vies entières d'entrepreneurs ; nous devons leur offrir la possibilité de rebondir !

Les échanges réguliers de nos représentants nationaux avec le Gouvernement et l'implication des élus à l'Assemblée ou au Sénat nous auront permis d'obtenir de la considération, une compensation financière à partir de juin 2020 (mais le Gouvernement nous aura oublié totalement pour la période de mars à juin) à hauteur de 15 000 euros par mois pour payer les charges fixes très lourdes pour ce type d'établissement. Pour le mois de décembre, les discothèques ont été intégrées dans les mêmes mesures de soutien économique que les cafés et les restaurants.

Les discothèques sont sous perfusion et ce n'est pas une solution qui peut tenir sur le long terme, or cela dure déjà depuis 1 an ! Il est temps de proposer aux exploitants de discothèques des solutions qui résoudront les problématiques auxquelles ils sont confrontés et que même une réouverture, à présent, ne pourra pas régler !

Nous ne pouvons accepter que les boîtes de nuit et leurs exploitants soient les sacrifiés de cette crise sanitaire et économique et qu'ils soient les seuls à ne pas pouvoir bénéficier de la promesse présidentielle « quoi qu'il en coûte ».

C'est pourquoi, nous demandons que soit étudiée la possibilité d'une indemnisation de nos fonds de commerce, et nous vous demandons, Madame, Monsieur, de soutenir cette proposition auprès du Gouvernement.

Cette indemnisation du fonds de commerce, pour ceux qui en feraient la demande, s'inscrirait dans le plan de transformation de nos établissements évoqué par le Gouvernement et qui permettrait aux chefs d'entreprise de préparer l'avenir, de se réinventer et de continuer à participer à l'économie de notre pays.

En effet, chaque mois qui passe c'est le renouvellement de notre clientèle qui ne s'effectue plus, ce sont des clients définitivement perdus, mais aussi le changement de consommation des français qui s'installe durablement et va métamorphoser notre modèle économique de la nuit. Nous devons et nous pouvons anticiper cela.

Nous avons abordé le sujet avec les ministres à Bercy et quelques initiatives ont été menées dans certains départements pour faire suivre aux mêmes ministres une évaluation des fonds de commerce au 31 décembre 2019 de plusieurs discothèques mais nous devons pouvoir offrir

la possibilité aux 1500 exploitants de discothèques (dont 100 ont d'ores et déjà déposé le bilan) de poursuivre une activité économique.

Comptant sur votre soutien dans cette démarche constructive, veuillez recevoir Madame, Monsieur, nos sincères salutations.